



Achat de notre future résidence principale

Par **JESO**, le **23/06/2025** à **23:16**

Bonsoir

Nous sommes actuellement propriétaires de notre résidence principale. Nous projettons de déménager et d'en acquérir une nouvelle.

Nous souhaitons faire quelques travaux et emménager avant de mettre l'actuelle en vente.

Question vis à vis du fisc: quelle résidence devons nous déclarer comme étant notre résidence principale? L'actuelle et la future en tant que résidence secondaire? ou l'inverse?

En vous remerciant, par avance, pour votre réponse

Par **youris**, le **24/06/2025** à **09:39**

bonjour,

*Votre résidence principale est celle où vous avez votre principal établissement au **31 décembre** de l'année de perception des revenus.*

Il s'agit du lieu où vous résidez effectivement et habituellement, celui où vous avez les attaches les plus fortes.

source : [qu'est-ce que la résidence principale ?](#)

salutations

Par **Marck.ESP**, le **24/06/2025** à **12:05**

Bonjour et bienvenue

Si vous emménagez dans votre nouvelle résidence avant de vendre l'ancienne, l'administration fiscale peut considérer que votre ancienne habitation n'est plus votre résidence principale au moment de sa vente, et donc remettre en cause l'exonération

d'imposition sur la + VALUE..

Cependant, la loi admet une certaine souplesse dans des situations comme la vôtre, à condition de respecter certaines conditions et délais.

Si vous vendez votre actuelle résidence dans l'année qui suit votre emménagement dans la nouvelle, il n'y a généralement aucun problème avec le fisc.